

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX, DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET
DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX - (N° 700)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 43

présenté par

M. Poisson, M. Daubresse, M. Salen, M. Ginesta, M. Decool, M. Jean-Pierre Vigier, M. Darmanin,
M. Reiss, Mme Rohfritsch et Mme Lacroute

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« État »,

le mot :

« pays ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme « Etat » est inapproprié dans le contexte. On est ressortissant d'un pays et non d'un Etat.